

M. Roland Thibodeau président des métiers de l'imprimerie

La Fédération aura son comité d'éducation

M. Roland Thibodeau, de Montréal, a été élu président de la Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada en remplacement de M. Armand Morin, de Hull, qui n'a pas sollicité un renouvellement de son mandat.

Quelque 60 délégués officiels et fraternels représentant 27 syndicats affiliés à la FMIC ont participé aux délibérations qui ont duré deux jours. Plusieurs amendements à la constitution ont été approuvés ainsi qu'une augmentation du per capita des syndicats à la fédération.

Outre M. Thibodeau, les autres officiers de la Fédération élus par le congrès sont les suivants: 1er vice-président, Armand Morin de Hull; 2e vice-président, Roméo Paradis de Québec; 3e vice-président, Jean-Paul Guillemette de Sherbrooke; 4e vice-président, Charles Henri de Joliette.

Autre décision du congrès: la Fédération possède désormais son propre comité d'éducation dont M. Charles Henri, de Joliette, a été élu président.



Vol. XXXV — No 13

Ottawa, 26 juin 1959

Est-ce la haine qui peut guérir?

NOUS recevons depuis quelque temps des circulaires qui ont de quoi nous inquiéter. Publiées par un organisme qui s'intitule: "Ligue de la main-d'oeuvre native du Québec", ces feuilles prêchent contre le chômage, ce qui est bien; mais elles en attribuent toute la responsabilité aux Néo-Canadiens, elles abreuvent ceux-ci d'injures, les traitent de "coupe-cou" et de scabs, ce qui est beaucoup moins bien.

On s'étonnera peut-être que Le TRAVAIL accorde autant d'importance à une manifestation qui ne dépasse pas, croyons-nous, l'île de Montréal?

A la réflexion, on devra admettre que cette sorte de propagande est extrêmement dan-

Une certaine propagande menace de nous envahir — Des circulaires qui proclament: Dehors les immigrants! — Le syndicalisme ne doit pas tomber dans ce piège

(par GERARD PELLETIER)

gereuse et qu'à la laisser s'étendre sans rien dire, on risquerait d'en être submergé avant longtemps.

Une misère

Cette propagande est dangereuse parce qu'elle part d'une vraie misère. Quand on est chômeur, quand on est privé depuis des mois d'un gagne-pain convenable, on a l'oreille sensible à

tout discours qui parle de cette misère.

De là à se laisser aveugler et entraîner, de là à joindre sa voix à ceux qui crient et qui impriment: Dehors les immigrants! la distance n'est pas longue.

Et pourtant, ce serait une erreur tragique.

Position syndicale

Bien entendu, il est irrespon-

sable pour un gouvernement d'attirer dans le pays des immigrants quand le chômage sévit. A ce sujet, le mouvement syndical a fait des représentations énergiques et répétées, demandant que toute immigration cesse quand le chômage s'installe parmi nous.

Les mouvements syndicaux, quels qu'ils soient, ont tous pris la même attitude sur ce problème.

Mais sans haine

Mais ce que le syndicalisme n'admettra jamais, c'est qu'on prêche à des travailleurs la haine d'autres travailleurs, sous prétexte que ces derniers ne sont pas nés sous le même ciel.

Après la guerre, les autorités religieuses elles-mêmes ont fait un devoir chrétien à la population d'accueillir ici les populations déplacées par le conflit. Au moment de la révolution hongroise (pour ne citer que ces deux exemples) la population canadienne unanime a exigé de nos gouvernants qu'ils ouvrent les frontières du pays aux victimes de la barbare répression soviétique.

Ces gestes-là, nous ne pouvons pas les renier.

Des frères

Devons-nous les regretter? Nous ne le croyons pas. Ce serait trop facile si l'accueil ne devait nous coûter aucun sacrifice.

Que ces sacrifices doivent être partagés par toute la population, c'est entendu. Qu'il soit injuste de laisser dans le chômage des milliers de travailleurs, c'est évident.

Mais désormais, les travailleurs immigrants que nous avons reçus sont devenus nos frères. Ils endurent eux aussi leur part du chômage. Il serait odieux de nous retourner vers eux pour en faire les boucs émissaires de tous nos péchés et les responsables de tous nos maux.

Solidarité

La seule attitude qu'inspirent à la fois le sens chrétien et le bon sens, c'est de nous unir à eux ou de les entraîner avec nous dans nos réclamations.

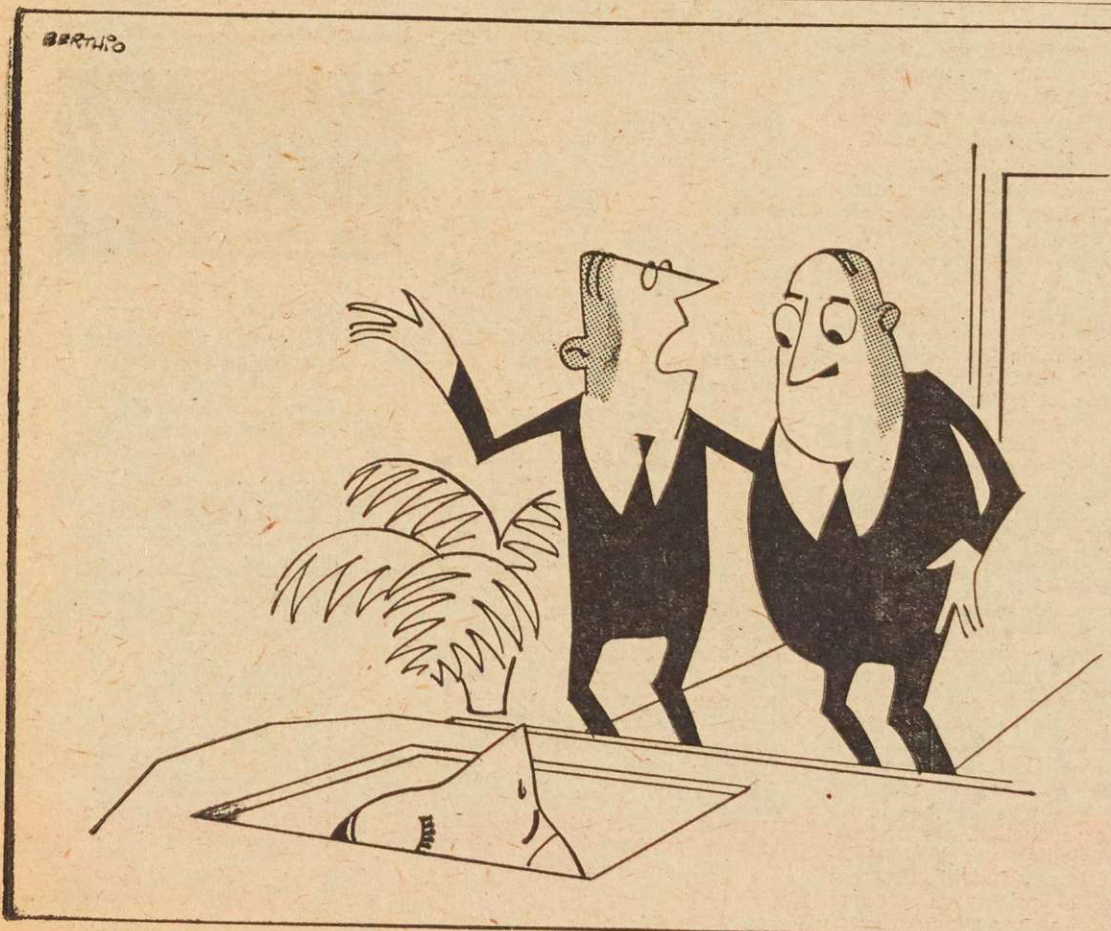
Au lieu de préconiser comme ils le font un permis de travail émis par Québec pour exclure les immigrants de l'industrie; au lieu de dénoncer "le complot d'Ottawa avec les bourgeois anglais pour noyer nos populations françaises", ces "ligueurs" feraient mieux de réclamer pour TOUS les législations qui s'imposent.

300 ouvriers avec la CTCC

BAIE-COMEAU (PQC) — L'activité aux chantiers de la compagnie de construction Foundation, qui érige les immenses élévateurs à grain de Baie-Comeau, prend de l'ampleur. C'est le résultat d'une entente survenue entre cette compagnie et les syndicats nationaux de la construction. Dès cette semaine, le syndicat embauchera 300 ouvriers dans tous les domaines de la construction. Les travaux de construction des élévateurs dont la capacité sera égale à tous ceux de Montréal avaient procédé au ralenti. Il fallait, avant de procéder, régler un conflit de juridiction entre deux unions, soit le Conseil des métiers de la construction et le Syndicat national de la construction.

Les deux organismes se réclamaient du droit de représenter les ouvriers. Pour régler la question, la Commission des relations ouvrières avait décidé de décréter un vote. Le vote a été pris il y a environ deux mois et a favorisé la CTCC. Et, jeudi dernier, les employeurs ont signé un contrat de travail avec l'union.

Depuis la signature du contrat, on procède à l'embauchage de 300 ouvriers supplémentaires. Le contrat de travail a été signé pour une période d'un an. On prévoit que les élévateurs seront construits en dedans de cette période de temps. L'entente comporte une clause d'atelier fermé en faveur du syndicat national.



— Disait toujours "J'me ferai soigner quand on aura l'assurance-santé qu'on nous a promise" . . .

Salaires et productivité

Par H. G. HOWITH

OTTAWA (POC)—Les journaux sont pleins, et les revues aussi, d'éditoriaux qui se plaisent à prétendre que les salaires au Canada augmentent beaucoup plus vite que la productivité et sont par conséquent la cause réelle de l'inflation. Mais le service des recherches du Congrès du travail du Canada vient de publier une étude considérable sur le sujet.

Cette étude prouve avec chiffres officiels à l'appui que la vérité est tout autre. "Labor Research", mensuel publié par ce service, a consacré une édition spéciale à ce sujet. Ce numéro de 20 pages comprend 45 tableaux, 3 tables et un nombre incalculable de statistiques qui prouvent hors de tout doute que la gérance a tort quand elle prétend que les demandes d'augmentations de salaires causent l'inflation et mettent le Canada dans une situation difficile sur le marché extérieur.

Au cours de la période de 9 ans qui s'étend de 1946 à 1955, la productivité, dans l'économie canadienne en général, a augmenté d'environ 2.35% par année, tandis que les salaires réels montaient de 2.70%. "Au cours de 4 de ces 9 années, la productivité a augmenté plus que les taux de salaire réel et au cours d'une cinquième année, à peine moins que les taux de salaire réel", fait remarquer Labor Research.

En 1956, l'index du taux de salaire réel a augmenté de 2.40% et en 1957 de 2.18%. "Les taux de salaire réel ont donc augmenté d'un peu moins de 2.62% par année en moyenne, au cours de 46 à 57, c'est-à-dire pour la période de 11 ans pour les onze dernières années pour lesquelles des chiffres officiels ont été publiés. Il semble donc que la différence moyenne entre les augmentations de productivité et les augmentations de taux de salaire pour ces 11 dernières années a été encore plus basse que pour la période de 9 ans à laquelle nous référerions plus haut, ceci évidemment à condition que les augmentations de productivité pour 1956 et 1957 n'aient pas baissé en bas de la moyenne de la période de 9 années considérée plus haut, ce qui est manifestement improbable.

Le Congrès du travail du Canada s'est servi des chiffres de la Commission Gordon pour la productivité. Ces chiffres vont jusqu'à 1955 pour l'économie générale du Canada et jusqu'en 1954 dans le cas de certaines industries.

Les chiffres sur les taux de salaires ne font pas état des bénéfices marginaux pour lesquels il n'y a pas de chiffres disponibles mais la proportion de ces bénéfices dans l'ensemble des taux de salaires "est certainement insignifiante" et n'apporterait aucune différence substantielle dans les résultats de l'enquête, poursuit l'étude.

Dans l'industrie manufacturière, la productivité a augmenté de 32.12% pendant la période de 1946 à 1955 mais les taux de salaire réel pour la même période n'ont augmenté que de 30.50%.

"Au cours de 4 de ces 9 années, la productivité a augmenté beaucoup plus que le taux de salaire réel et au cours d'une cinquième année, leur augmentation a été sensiblement égale."

Il est donc établi qu'au Canada les salaires réels ne marquaient qu'une faible avance sur la productivité tandis que dans l'industrie manufacturière les salaires réels n'ont pas augmenté autant que la productivité. Que se passe-t-il par ailleurs

dans chacune des industries prise en particulier?

"Labor Research" étudie 16 industries. Il compare les augmentations des taux de salaire réel avec les taux de productivité. D'abord pour chaque année, et ensuite pour l'ensemble des 9 années. L'étude de certaines industries est particulièrement intéressante.

Par exemple, la productivité dans l'industrie du caoutchouc a augmenté de 86.40% tandis que l'augmentation du taux de salaire réel n'a été que de 21.92%. Comme le fait remarquer l'étude, "la productivité a augmenté presque 4 fois plus que les taux de salaire réel".

"S'il y avait eu le moindre de vérité dans les réclamations que l'on fait à certains endroits pour prétendre que "les salaires ont augmenté deux fois plus que la productivité" et si on avait appliqué cette norme à l'industrie du caoutchouc, on peut dire que les employés du caoutchouc auraient vraiment des salaires remarquables. Mais la vérité est différente."

Dans l'industrie des machines agricoles, la productivité a augmenté de 35.66% au cours des 8 années étudiées, mais les taux de salaire n'ont augmenté que de 31.79%. Dans l'industrie métallurgique, la productivité a augmenté de 27.62% au cours des 8 années mais les salaires n'ont augmenté à peine plus, c'est-à-dire 33.93%. Dans l'industrie minière, l'écart est spectaculaire. La productivité augmente plus rapidement que les salaires au point que les augmentations de salaire réel ont été véritablement effacées. Même

Des vacances pour les jeunes travailleuses

Ce n'est pas un problème... Ste-Lucie est l'endroit tout désigné pour les jeunes travailleuses jusqu'à 25 ans désireuses de prendre leurs vacances dans un camp d'été.

Situé dans le décor enchanteur des Laurentides, ce camp peut loger 60 jeunes travailleuses. De nombreuses distractions leur sont offertes telles que: natation, chaloupes, excursions, ballon-volant, badminton, balle-molle, ping-pong, feux de camp, cinéma, etc. En plus les campeuses y trouveront un lac privé.

Pour tous renseignements et réservations, écrire ou appeler 1207, rue St-André, AV 8-4262.

Circulaires envoyées sur demande.

pour les deux années au cours desquelles la productivité a baissé et les salaires réels ont augmenté, "l'index de productivité était tellement en avant de l'index du taux de salaire réel, que les salaires réels n'ont repris qu'un tout petit peu du terrain qu'ils n'avaient cessé de perdre au cours des années précédentes. Dans la plupart des années, l'augmentation de la productivité était manifestement plus forte que l'augmentation des taux de salaire réel."

L'industrie de la construction est intéressante à analyser aussi. La productivité tirait de l'arrière comparativement au taux de salaire réel "quoique pas beaucoup" et l'écart a diminué vers la fin de la période de 9 ans, mais la productivité a baissé pendant 3 des 9 années et n'a augmenté qu'un peu au cours de 2 des 6 autres années."

Les salaires réels dans la construction ont baissé pendant 2 des 9 années, "l'une de ces années ayant aussi connu une baisse de productivité".

Au cours de cette période de 9 ans, pendant que la productivité dans l'industrie minière augmentait de plus de 82%, elle n'augmenta dans l'industrie de la construction que de 23%, c'est-à-dire moins du quart.

Les salaires réels dans la construction cependant ont augmenté plus que dans les mines, quoiqu'ils n'aient augmenté que de 27%, mais ils n'avaient augmenté dans les mines que de 22%.

On remarque des études sur deux autres industries, notamment l'industrie du transport, de l'entreposage et des communications et l'industrie de l'électricité.

Dans la première industrie, la productivité pour la période de 9 ans qui va de 1946 à 1955 augmenta de 20.98% mais les salaires réels tiraient de l'arrière avec une augmentation de 19.9%. Dans la seconde industrie, la productivité augmenta de 34.58% et les salaires réels augmentèrent à peine plus, c'est-à-dire de 39.62%.

"Labor Research" a aussi établi des chiffres qui établissent une comparaison entre le salaire moyen par homme-heure et la valeur de production par homme-heure, ajouté par l'augmentation de productivité. "Si l'augmentation de salaires était plus considérable que l'augmentation de productivité, nous devrions constater que les gains horaires augmentent plus vite que la valeur de production, par homme-heure, ajoutée par l'augmentation de la productivité. Or, dans 12 des 16 principaux groupes d'industries manufacturières, c'est justement le contraire qui se produit", a découvert le CTC.

Voyons le matériel d'équipement dans l'industrie du trans-

La loi d'assurance-chômage telle qu'amendée à Ottawa

ASSURANCE-CHÔMAGE: Les amendements à la Loi de l'Assurance-Chômage que la Chambre des communes a adoptés en principe comportent les changements suivants: les contributions des employeurs et employés seront majorées de 30 p. 100 en regard de l'échelle actuelle qui va de 8 à 60c par semaine (pour les salaires de moins de \$9 à \$57 ou plus). Deux nouvelles catégories de salariés seront établies. Le "plafond" du salaire des employés assurables (à part des salariés à l'heure) passera de \$4,800 à \$5,460 par an. L'échelle des prestations pour les catégories existantes demeurera inchangée. Les prestations seront versées pendant une période maximum de 52 semaines, au lieu de la limite actuelle de 36 semaines (la période maximum de 52 semaines existait dans l'ancienne Loi avant 1955). Les "gains permis", soit les revenus provenant des emplois irréguliers et non déductibles des prestations, seront augmentés. Voici la nouvelle échelle des contributions pour les principales catégories (échelle actuelle entre parenthèses):

\$27 à \$33 par semaine	46c (36c)
\$33 à \$39	54c (42c)
\$39 à \$45	60c (48c)
\$45 à \$51	66c (52c)
\$51 à \$57	72c (56c)
\$57 à \$63	78c (60c)
\$63 à \$69	86c
\$69 et plus	94c
	(nouvelle catégorie)
	(nouvelle catégorie)

port, par exemple. Au cours de la période analysée, "la valeur ajoutée" par homme-heure a augmenté de 52.85% et l'augmentation dans les gains horaires moyens a été de 43.53%. L'on trouve des résultats similaires dans d'autres industries; ce n'est que dans 4 des 16 groupes industriels analysés que les gains horaires moyens ont augmenté plus vite que la "valeur ajoutée" par homme-heure, tandis que dans l'un des quatre, l'industrie du textile, les deux valeurs s'équivalaient approximativement.

Dans les 12 autres groupes, "la valeur ajoutée" marquait une forte avance, en particulier dans sept groupes et surtout dans deux groupes (les produits de métal non ferreux et les produits du charbon et de l'huile à chauffage) où "l'avance est spectaculaire".

"Labor Research" conclut: "On peut difficilement conclure de cette analyse que l'employeur approche le moins de la vérité lorsqu'il prétend que les salaires sont en perpétuelle avance sur l'augmentation de la productivité."

Le Conseil du travail du Canada a réduit à néant la théorie de la gérance, inventée de toutes pièces, pour essayer de faire croire aux gens que ce sont les demandes d'augmentations de salaires qui causent l'inflation.

Cette étude a aussi prouvé qu'il est faux de répéter constamment que les demandes des ouvriers mettent le pays dans une position inférieure sur le marché de la compétition.

Note de l'éditeur: Le second article de cette série étudiera et analysera l'étude de "Labor Research" sur les niveaux des prix et sur les marchés.

Les prestations pour les deux nouvelles catégories seront de \$33 et \$36 par semaine respectivement pour un chômeur marié.

Les "gains permis" seront désormais fixés à la moitié de la prestation. Ce changement implique:

(a) que les gains permis (non-déductibles) seront légèrement plus élevés qu'actuellement; (b) que ces gains permis seront plus élevés pour les travailleurs mariés que pour les célibataires. A l'heure actuelle, les gains non-déductibles sont les mêmes pour les mariés et célibataires dans chaque catégorie. Donc, un travailleur marié dans le groupe \$57 à \$63 pourra retirer une prestation de \$30 comme auparavant, plus des gains permis jusqu'à concurrence de \$15, au lieu de \$13. Pour ceux dans la nouvelle catégorie en haut de l'échelle, \$69 et plus, la prestation sera de \$36 plus des gains non-déductibles jusqu'à concurrence de \$18.

Le Mouvement ouvrier a accueilli avec satisfaction la remise en vigueur de la période maximum de 52 semaines (changement vivement combattu par la Chamber of Commerce et l'Association des manufacturiers), l'établissement de nouvelles catégories plus élevées de salaires et prestations ainsi que la hausse du "plafond" pour l'assurabilité des employés à traitement. Le Mouvement syndical, toutefois, est fort mécontent de l'augmentation générale de 30 p. 100 dans l'échelle des contributions sans aucune hausse correspondante dans le niveau des prestations. On sait que le Comité consultatif de l'Assurance-chômage a recommandé, en août dernier, que le Gouvernement augmente sa contribution du cinquième actuel pour la porter à la moitié des contributions globales patronales-ouvrières. (voir RENSEIGNEMENTS OUVRIERS, Jan. 1959).



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les deux vendredis

Directeur:

GERARD PELLETIER

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • DU. 7-3701

Abonnement un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit" 375 rue Rideau,
Ottawa Ont.

89 ALLIÉS

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

UN NOUVEAU VENU

Jean-Paul Hétu

Responsable de l'éducation au
Conseil central de Montréal

Rares sont les Conseils centraux qui peuvent se permettre d'embaucher un permanent à l'éducation. Parmi ces heureux, il y a le Conseil central de Montréal. En janvier dernier, il s'assurait les services de Jean-Paul Hétu.

Le TRAVAIL a rendu visite à Jean-Paul, mardi dernier, affaire de le connaître mieux et de le faire mieux connaître des autres syndiqués.

Dans le grand bureau des organisateurs, rue De Montigny, on a ménagé pour le nouveau permanent un petit coin limité par deux cloisons. C'est là que nous l'avons trouvé.

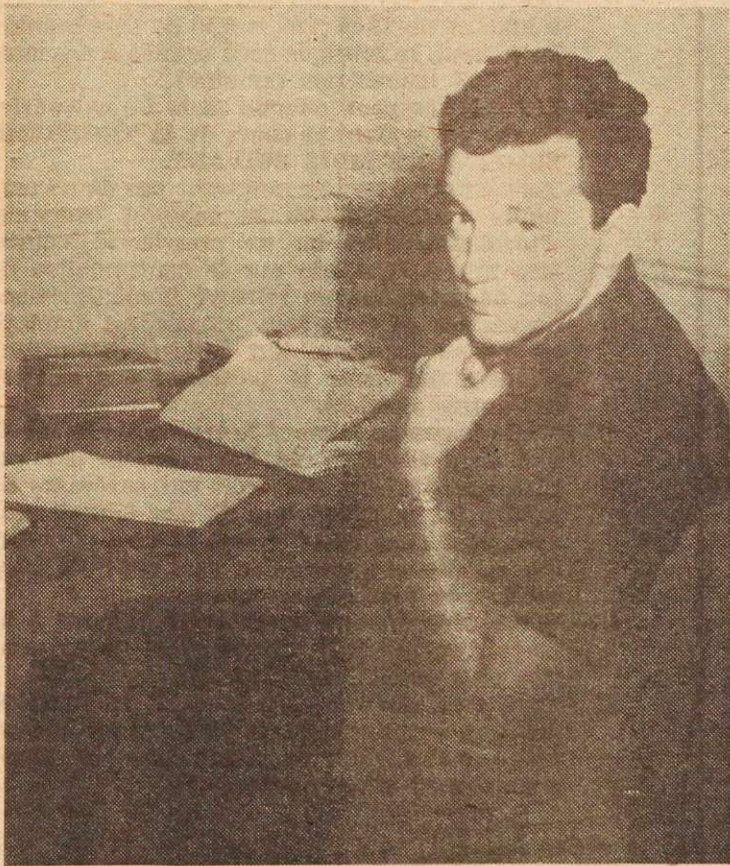
Nous voulions savoir d'abord par quel chemin Jean-Paul Hétu était arrivé chez nous. Nous avons appris le rôle important qu'a joué dans sa vie la J.O.C. C'est par ce mouvement qu'il s'est intéressé d'abord à la cause

"chéliu", journal diocésain de Saint-Jean.

Cette riche expérience, Jean-Paul Hétu la met maintenant au service de la C.T.C.C., qui a déjà commencé d'en profiter. Nous avons demandé à Jean-Paul ce qu'il pensait des sentiments qu'entretenaient les jeunes travailleurs envers le syndicalisme. On répète souvent que les jeunes ont tendance à se méfier des syndicats, quels qu'ils soient; est-ce exact?

"Je ne crois pas, répond Jean-Paul. Ils diront volontiers que le syndicalisme est un "racket comme les autres", mais c'est un sentiment superficiel, non pas une conviction.

"Dès qu'un jeune travailleur est amené à réfléchir sur la condition des ouvriers et sur l'action syndicale, il ne met pas de temps à comprendre. J'ai même connu un jeune que tous ses ca-



ouvière alors qu'il travaillait à Joliette, sa ville natale.

D'abord aide-camionneur, ensuite ouvrier dans deux entreprises Acme Glove et Toronto Carpet, Jean-Paul a consacré à la J.O.C., ses loisirs. Puis, comme propagandiste, il devint permanent de ce mouvement à la centrale nationale de Montréal, en 1952.

Quatre ans plus tard, il déménageait à Ville Jacques-Curtier et faisait son apprentissage de journaliste au service du "Ri-

marades appelaient "l'antisindical", parce qu'il critiquait sans cesse les gestes syndicaux. Quelques mois plus tard, il organisait lui-même un syndicat dans l'entreprise de boulangerie où il était employé. Ce qui est probablement plus exact, c'est que le syndicalisme n'est pas encore outillé pour atteindre les jeunes.

"Ce qui les rebute trop souvent, c'est leur propre difficulté à s'exprimer, leur ignorance de la procédure. Une première réunion syndicale leur semblera, pour cette raison, trop compliquée ou même "arrangée pour nous empêcher de parler" comme ils disent. Mais la moindre initiation syndicale aura raison de ces objections.

L'objectif de Jean-Paul Hétu au service d'organisation de Montréal: un comité d'éducation pour chaque syndicat, responsable d'un programme d'activités éducatives bien définies sur le plan local.

LE TRAVAIL dit bonne chance à Jean-Paul Hétu.

Au congrès du Cuir et de la Chaussure

Dénonciation de la C.R.O.
appui à la confessionnalité

A son congrès de la semaine dernière, tenu au restaurant Hélène de Champlain, près de Montréal, la Fédération des Travailleurs du cuir et de la chaussure a formulé des protestations énergiques, dénonçant les délais de la Commission de Relations Ouvrières du Québec, délais qui "visent à la destruction des syndicats libres et qui encouragent et favorisent la formation de syndicats dominés par l'employeur."

Le Syndicat des travailleurs en chaussure de Montréal qui avait réussi à grouper la majorité des salariés de R. Labelle Ltée a vu la Commission des relations ouvrières favoriser un syndicat de boutique en prolongeant la procédure d'enquête pendant trois mois.

Quand le vote fut ensuite décrété par la Commission des relations ouvrières, les employés, sous la menace de perdre certains avantages existants, ont voté pour conserver l'union de compagnie.

Le congrès qui s'est ouvert samedi sous la présidence de M. Adalbert April de Québec



M. ADALBERT APRIL

grouperait une soixantaine de délégués de tous les coins de la province.

Etudiant dans son rapport présidentiel la question de la confessionnalité, M. April s'est

prononcé carrément contre toute "déconfessionnalité" du mouvement, attitude que le congrès a endossée.

"On peut se demander, disait le rapport, si l'adhésion de la CTCC à la doctrine sociale de l'Eglise a nui à la défense des intérêts des travailleurs.

"Au contraire, dit-il, je crois que sur ce plan, la doctrine sociale de l'Eglise, loin de nuire à l'action syndicale, lui a fourni des éléments d'une haute valeur".

Il a conclu en disant que si la CTCC allait abandonner son adhésion à la doctrine sociale de l'Eglise, les syndicats devraient faire naître un organisme supérieur qui adhérerait à cette doctrine.

A l'issue du congrès, les délégués ont élu les officiers suivants pour la prochaine année: M. Adalbert April, président; Florent Boisvert, 1er vice-président; Philias Perron, 2e vice-président; Henri Normand, 3e vice-président; Eugène Rancourt, secrétaire; Hector Bourret, trésorier et Simone Racine, directrice.

Deux syndicats nouveaux:
J. P. Coats et La Sauvegarde
Difficultés au Sacré-Coeur

Deux syndicats nouveaux sont venus s'ajouter aux effectifs de la CTCC, ces derniers jours.

Le premier représente les employés de la J. P. Coats, entreprise textile de l'est mont-réalais qui compte environ trois cent soixante-quinze ouvriers. Une demande de certification a été présentée à la Commission de Relations ouvrières après qu'une très forte majorité des travailleurs eurent signé des cartes de membres.

La nouvelle unité a pris pour nom: Le Syndicat des Employés des Filatures de Montréal. Il a élu un exécutif composé des officiers suivants:

Président: M. Roland Gagnon; Vice-président: M. Morton Clarke; Secrétaire: M. Raymond Pilon; Trésorière: Mme Yvette Frigon; Directeurs: Jean Gaudet, Mlle Thérèse Ricard, Mlle Lucienne Chabot.

Pour les employés de La Sauvegarde, l'organisation de leur syndicat date déjà de plus d'un an.

En effet, dès le mois de février 1958, l'organisation des quelque cent vingt-cinq employés de bureaux à l'emploi de cette compagnie d'assurances était terminée. La certification fut demandée dès ce moment-là, mais le certificat fut aussitôt contesté par les employeurs.

Toutes les objections possibles furent invoquées: le syndicat n'avait pas touché les vieux employés, les effectifs n'avaient pas été bien vérifiés, etc.

Cette contestation devait aboutir finalement à un vote. Cependant, bien qu'une association de boutique fût déjà en place à la date du vote, les travailleurs n'eurent à choisir qu'entre le

syndicat de la C.T.C.C. ou pas de syndicat du tout. Une forte majorité a favorisé le syndicat.

Infirmière congédiée

Dans un autre secteur, celui des infirmières, on se demande si l'hôpital du Sacré-Coeur n'a pas décidé de répondre par l'intimidation à la réorganisation récente du syndicat, rapportée récemment par le Travail.

On sait qu'à la suite de cette réorganisation, plus de 90% des infirmières de ce grand hôpital avaient adhéré au syndicat. On se préparait à négocier un nouveau contrat, mais la direction de l'hôpital, menée par son directeur Me Forget, commença par accumuler les délais.

Comme si cette manoeuvre n'était pas suffisante pour décourager les syndiquées, la direction vient de congédier une infir-

mière d'expérience, Garde Sauriol, qui fut aussi l'une des militantes les plus actives dans la renaissance du syndicat.

La "raison" du congédiement est ridicule à force d'être insignifiante. On accuse en effet Garde Sauriol d'avoir dit à une religieuse infirmière qu'elle n'était pas gentille (sic) à la suite d'une discussion.

Cela parut suffisant à la religieuse pour demander le déplacement de Garde Sauriol et son affectation à un autre service. Mais profitant de l'occasion, la direction décida que "l'offense" méritait un congédiement pur et simple.

Cette manoeuvre d'intimidation est cependant trop évidente et le syndicat a fait tout de suite un grief qui demande la réinstallation de Garde Sauriol.

Questions et réponses
sur l'assurance-chômage

Q. Ayant quitté mon emploi pour me marier, je n'ai pu retirer mon assurance-chômage. Est-il vrai qu'une femme mariée n'a pas droit aux prestations avant deux ans après son mariage?

R. Une femme mariée qui quitte son emploi volontairement sans raison valable peut être exclue pour une période allant jusqu'à six semaines. Les règlements spéciaux qui s'appliquaient aux femmes mariées qui déposaient une réclamation dans les deux premières années de leur mariage ont été abrogés à compter du 17 novembre 1957.

Q. Je travaillais sous un contrat maître injuste. L'autre jour j'ai fait une colère et j'ai quitté mon emploi. Puis-je retirer des prestations?

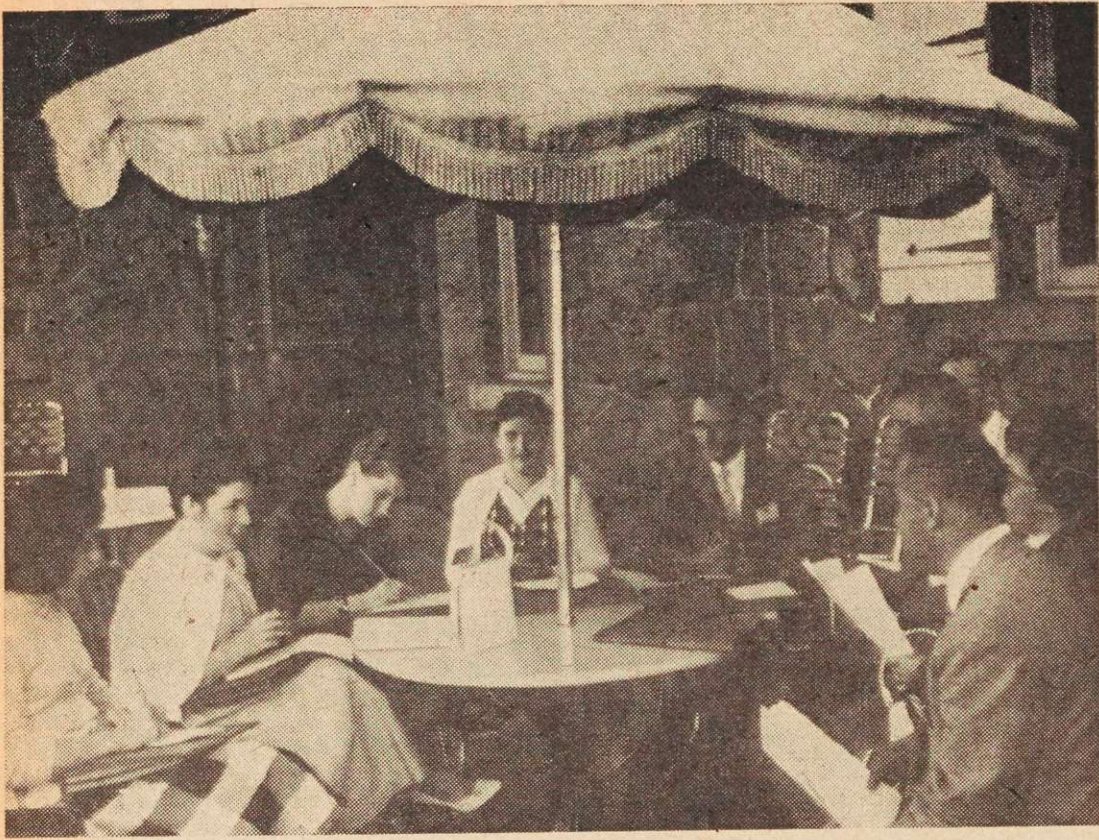
R. Si vous pouvez prouver à la satisfaction du fonctionnaire de l'assurance que vous aviez un motif valable de quitter votre emploi, vous pouvez retirer des prestations. S'il apparaît que vous n'aviez pas de raison valable vous êtes passible d'exclusion pour une période pouvant aller jusqu'à six semaines.

ERRATUM

Nous avons publié par erreur, dans notre numéro du 12 juin que le bureau de l'Association des Plâtriers de Montréal serait fermé pendant les trois mois d'été: juin, juillet et août.

Il sera effectivement fermé TOUS LES SAMEDIS au cours des trois mois précités.

AU CONGRES DU VETEMENT



Les délégués au Congrès de la Fédération du Vêtement, tenu au restaurant Hélène de Champlain, à l'île Ste-Hélène, près de Montréal, se sont divisés en commissions. Trois groupes ont été formés qui ont étudié chacun une partie de l'ordre du jour. On voit ici l'une de ces commissions. Comme la température le permettait (on pourrait même dire qu'elle le commandait, à cause de la chaleur intense) les groupes avaient élu domicile à l'extérieur du chalet, sur les terrasses qui entourent le restaurant.

AU CONGRES DES MINEURS

"Notre objectif no 1: assurer notre expansion"

(Armand Larivée)

Augmentation du per capita à la Fédération — Formation d'un comité d'éducation — Collaboration avec les syndicats internationaux — Larivée, Lessard et Dion réélus

Le problème de l'expansion est l'un des plus impor-

traversons, les syndicats déjà affiliés ont perdu, à l'intérieur de leurs cadres respectifs, des centaines de membres.

Par ailleurs, des groupes de mineurs de toutes les régions du Québec voudraient faire partie de syndicats affiliés à notre Fédération, parce qu'ils ont confiance qu'elle est capable de leur obtenir des conditions supérieures de salaire et de travail.

Mesures pratiques

Pour sa part, le secrétaire de la Fédération, Daniel Lessard, avait mesuré dans son rapport le chemin parcouru depuis la grève historique de l'amiante en 1949. Il avait souligné que cette action inspirée par la solidarité avait apporté aux mineurs des résultats extraordinaires. En dix ans, le revenu des mineurs a doublé, les négociations sont devenues plus faciles et les relations avec l'employeur beaucoup plus cordiales.

Inspirés par ces considérations, les délégués ont voté

(Suite à la page 5)



ARMAND LARIVEE

tants que doit envisager notre fédération, a déclaré dans son rapport annuel le président des mineurs, Armand Larivée d'Asbestos. Trois syndicats se sont ajoutés à ceux qui composaient déjà nos effectifs: Chibougamau, National Asbestos et La Asbestos. Mais par suite du chômage, effet de la récession économique que nous

L'histoire des travailleurs (VII)

Des esclaves... ...sous contrat

Choix de textes et commentaires de
Jean-Paul LEFEBVRE

Les quelques textes que nous avons reproduits depuis le début de cette chronique devraient suffire pour démontrer, ou plus modestement, pour rappeler que le capitalisme industriel, s'il a contribué à l'augmentation globale du niveau de vie a aussi produit de nombreuses injustices et engendré l'insécurité et la misère propres à la vie des masses urbaines. Ce fut le cas en France, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Jetons maintenant un coup d'oeil sur la scène canadienne. Parmi les documents qui nous révèlent la situation des travailleurs canadiens au tournant du siècle, l'un des plus impressionnants est certes le Rapport de la Commission Royale d'Enquête sur les Relations entre le Capital et le Travail (1890).

Avant de faire reconnaître leur droit à des conventions collectives librement négociées, les travailleurs étaient assujettis aux "règlements des fabriques".

La commission d'enquête de 1890 nous fournit un modèle de ces règlements:⁽¹⁶⁾

"FABRIQUE DE LAINE "GRANITE"

Règles et règlements concernant les employés de cette fabrique

- 1.—Les heures de travail sont de 6.30 du matin à midi et de 12.45 p.m. à 6.30 de l'après-midi. Le samedi, la fabrique sera fermée à 4 heures p.m. (68 heures par semaine).
- 9.—Les salaires pour chaque mois de calendrier seront payés dans le cours de la TROISIEME SEMAINE DU MOIS SUIVANT.
- 11.—Tout employé ne se conduisant pas d'une manière convenable, ou se rendant coupable d'insubordination ou de grossièreté pourra être mis à l'amende par le contremaitre de son département, ou renvoyé immédiatement du service et dans tous les cas, tel employé ne pourra recevoir son salaire qu'au jour régulier fixé pour le paiement des salaires des autres ouvriers.
- 12.—Toute personne laissant le service de la fabrique sans avoir donné l'avis requis par ces règlements n'aura pas droit aux arrérages de salaire lui revenant lors de son départ sans avis, pour compenser le tort et les dommages que tel départ subit de sa part pourrait faire subir à la fabrique.
- 15.—Il est défendu aux ouvriers de se tenir à la porte d'entrée sous une pénalité de 25 centins pour chaque contravention.
- 16.—Tout employé qui entrera dans la fabrique par une autre porte que celle qui est à leur usage sera passible d'une amende d'une piastre pour chaque offense."



Il va sans dire que ces "règlements étaient établis d'une façon unilatérale, par l'employeur". On y énumère avec un cynisme qui nous surprend et nous scandalise aujourd'hui, tous les devoirs de l'employé. Ces "règlements" que l'on appelait tout de même des "contrats" ne peuvent évoquer d'autre image que celle de l'esclave devant son maître.

(Suite à la page 7)



CIGARETTES
"EXPORT"
BOUT UNI OU FILTRE

Le rôle d'une fédération

dans la C.T.C.C. d'aujourd'hui

(par Jean-Noël GODIN)

QUEL est le rôle d'une fédération à l'intérieur de ses cadres et à l'intérieur de la superstructure du mouvement, telle qu'elle existe aujourd'hui ?

En tenant compte des faits et des tendances, le rôle d'une fédération doit-il s'exercer aux fins de renforcer les structures, d'accommoder des situations, d'aider des politiciens, ou de rechercher d'abord et avant tout la fin première du syndicalisme, c'est-à-dire les intérêts économiques et sociaux des travailleurs qu'elle représente.

De prime abord et théoriquement, le rôle d'une fédération dans sa juridiction, semble aujourd'hui assez facile à déterminer, à la condition d'avoir suivi l'évolution structurale de la C.T.C.C. depuis une quinzaine d'années et d'avoir eu la chance de participer dans une certaine mesure à cette évolution. Toutefois, la situation est tout-à-fait différente, beaucoup plus complexe, et les prises de positions sont parfois diamétralement opposées, si l'on tente de préciser le rôle d'une fédération à l'intérieur de cette superstructure de la C.T.C.C.

Malgré le risque d'être incomplet et peut-être parfois d'errer, malgré la critique ou l'opposition, il faut quand même, en tant que chefs syndicaux avertis et prévoyants, tenter d'analyser à fond et de préciser davantage, ce rôle pour l'avenir. Il faut bien connaître et préciser autant que possible les besoins, les obligations et les responsabilités d'une fédération, afin que son orientation permette une action vraiment efficace à tout point de vue et sur tous les plans.

Rôle d'une Fédération à l'intérieur de ses cadres

Il apparaît comme essentiel dès le début, de bien établir qu'aucune action sérieuse n'est possible, qu'aucune obligation ne peut être remplie, qu'aucune responsabilité ne peut être attribuée, qu'aucune politique sérieuse ne peut être tracée, à moins que le responsable syndical, tant sur le plan du syndicat local que sur le plan de la fédération, connaisse et comprenne bien les raisons mêmes de l'existence d'une fédération. Pour arriver à connaître et à comprendre les raisons de cette existence, il faut donc aux responsables un haut degré de connaissance et d'éducation syndicale. Possédant cette connaissance et cette éducation, le responsable pourra faire une discussion sereine et intelligente de tout problème, il comprendra et situera bien dans l'échelle et la hiérarchie des valeurs, chacun des problèmes, il placera l'intérêt général au-dessus de l'intérêt particulier, il expliquera et défendra les motifs de telle attitude ou telle action, enfin il sera celui qui permettra à la fédération de remplir pleinement son

N.D.L.R.—Jean-Noël Godin, président de la Fédération du Vêtement, a consacré son rapport annuel, présenté en fin de semaine dernière, au rôle d'une fédération professionnelle dans les structures actuelles de notre mouvement. Tous liront avec intérêt les considérations que ce sujet lui inspire. "Le Travail" publiera pour sa part, avec plaisir, toutes autres considérations que la lecture de ce rapport pourrait inspirer à d'autres militants intéressés à cette question.

rôle. Sans cette éducation, d'importance capitale, il faut le répéter, le laisser-aller, l'insouciance ou l'ignorance, ouvriront vite, très vite, la voie à l'arbitraire. La passion, l'asservissement, l'intérêt personnel s'installant en maître, toute tentative de jouer un rôle sérieux sera d'avance vouée à un demi-succès ou à l'échec total. A la lumière de ces observations, il devient évident et de première importance pour une fédération, de fournir les moyens nécessaires à ses responsables, de parfaire cette éducation.

Ayant rapidement analysé la composition de base, essentielle au bon fonctionnement d'une fédération, essayons maintenant d'établir aussi exactement que possible le rôle précis de la fédération. Sa juridiction étant d'ordre professionnel, on comprendra assez facilement que son rôle soit d'abord de servir, sur le plan professionnel, les travailleurs groupés dans ses syndicats affiliés. Servir étant synonyme de service, il faudra à la fédération, un matériel raisonnable, afin d'assurer le service quand il sera requis et partout où il le sera. Ce service peut se diviser en trois secteurs: éducatif, technique et social.

Education

Le service éducatif de la fédération a, comme nous l'avons déjà vu, d'abord à parfaire l'éducation syndicale de ses responsables et également les bien instruire sur l'économie générale de leur secteur professionnel, afin qu'ils puissent, en connaissance de cause, orienter adéquatement leur syndicat, dans ses décisions en face des problèmes inhérents à leur industrie en particulier, l'économie de leur industrie, la négociation et l'application de la convention collective de travail, les changements technologiques, etc.

Service technique

Le service technique d'une fédération doit, de façon absolue, être en mesure de répondre convenablement et efficacement aux demandes d'aide technique de tous les syndicats affiliés. Ce service devra préparer et surveiller l'application de la politique générale en matière de re-

lations ouvrières — patronales, qui évidemment aura été présentée et approuvée par les responsables de la fédération. La raison même d'être d'une fédération, n'existe plus et tout le reste ne devient qu'accessoire, à compter du moment où ce service devient inefficace ou disparaît. Toute politique uniforme de négociation et d'exécution de convention, toute politique sensée en face de la nomenclature technologique, sans ce service, devient aléatoire. Devant l'importance capitale de ce service, tout doit être mis en oeuvre pour assurer aux travailleurs, les salaires et conditions de travail auxquels ils ont droit. C'est pourquoi il faut, dans une fédération, tout le personnel requis et compétent pour un tel service.

Service social

Le service social d'une fédération doit procurer à ses membres, un minimum de sécurité. La première mesure à prendre de ce côté, sera l'établissement d'un fonds de défense professionnelle suffisant, si ce n'est pas le cas sur le plan de la C.T.C.C. Toute fédération possédant un tel fonds se doit de le considérer comme temporaire et d'être disposée à le dissoudre dès que celui de la C.T.C.C. lui apparaîtra suffisant pour bien protéger les travailleurs en cas de conflit. La fédération verra également à ce que le travailleur et sa famille soient, autant que possible, à l'abri des inquiétudes et des soucis, en cas de mortalité, maladie ou accident, le mode ou la méthode de protection pouvant varier à l'infini. Toutefois, gardons à l'esprit que la société moderne dans laquelle nous vivons, devrait, par l'entremise de l'Etat, d'abord assurer un minimum de protection qui permettrait à un service comme celui-ci d'être beaucoup plus complet. D'ici là, les travailleurs n'ont d'autre alternative que de grouper ensemble leurs ressources, afin de corriger cette anomalie et de parer au désastre pour eux et leurs familles.

Sur le plan social, les services peuvent et doivent s'ajouter au sein d'une fédération, pourvu qu'ils répondent à une nécessité, qu'on ne puisse les obtenir d'ailleurs ou qu'ils soient plus appropriés à la fédération même.

L'organisation

Sans doute, on aura remarqué que le service d'organisation n'apparaît pas comme tel, dans ce rôle de la fédération. Ce service, présentement établi presque exclusivement au niveau de la C.T.C.C., doit-il le demeurer ou devenir en tout ou en partie, un service de la fédération? Question pertinente et d'actualité, parce que vitale pour le mouvement et passablement controversée. Après plusieurs expériences de toutes sortes, ajoutées aux difficultés économiques d'un tel service, plusieurs, sinon tous, ont cru préférable, non simplement de le laisser au niveau de la C.T.C.C., mais de l'augmenter et l'améliorer, en votant des argents supplémentaires destinés à servir uniquement à l'organisation. Advenant une réduction quelconque de ce service, il faudra immédiatement combler cette lacune, soit en redistribuant à un autre organisme, le per capita payé, ou en instituant à l'intérieur des cadres de la fédération, ce service. La nécessité de l'organisation étant un fait admis de tous, suivons de très près l'évolution de ce service et tenons-nous prêts à l'action, car la survie de notre mouvement en dépend.

Rôle d'une Fédération à l'intérieur de la superstructure de la C.T.C.C.

Au sein de la C.T.C.C. la fédération a un rôle prédominant à remplir. Par l'intermédiaire de ses représentants, la fédération cherchera à remplir les exigences du bien commun, à promouvoir un esprit de solidarité et de justice, à assurer par son attitude, un progrès constant au mouvement. Tout en tenant compte des exigences ci-haut mentionnées, la fédération se préoccupera de faire connaître les besoins des travailleurs qu'elle représente et de revendiquer, avec toute l'énergie nécessaire, les mesures destinées à les aider. En général la fédération émettra son point de vue sur les différents problèmes du mouvement afin de bien préciser sa position et, si possible, d'aider à leur solution.

Est-il nécessaire ici, de dis-

serter longuement pour démontrer que, tout en étant nécessaires, les cadres ont été bâtis et existent, pour mieux servir les travailleurs. Certes, l'on peut parfois rencontrer certaines difficultés d'application entre l'intérêt des travailleurs et l'existence des cadres, mais ceci ne change rien au but initial, et ces problèmes doivent être réglés, en tenant compte des faits et du bien commun.

Conclusion

A la suite de cette étude rapide et très générale du rôle d'une fédération, il convient d'ajouter que différer d'opinion, penser autrement sur un point ou l'autre, n'est que normal, dans un mouvement démocratique. La discussion franche et sérieuse ne peut qu'aider à répondre aux problèmes posés et de ce fait, clarifier et préciser la politique d'une fédération. C'est ainsi que nous réussirons à renforcer les cadres et contribuerons à défendre vraiment les intérêts économiques et sociaux des travailleurs.

Jean-Noël GODIN, président, La Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie du Vêtement, Inc.

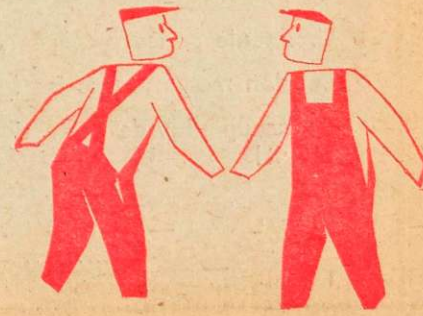
"Notre objectif..."

(Suite de la page 4)

des mesures susceptibles de ressusciter cette solidarité et de lui donner les instruments nécessaires pour opérer de nouveaux progrès.

Signalons, parmi ces mesures pratiques, la formation d'un comité d'éducation au plan fédéral, en collaboration avec le Service de la C.T.C.C.; l'augmentation du per capita versé à la Fédération, pour permettre à cette dernière d'intensifier l'organisation; un plan de collaboration avec les syndicats internationaux qui représentent les travailleurs des vingt usines américaines de transformation de l'amiante.

A l'issue du congrès, les élections, sous la présidence de M. Jean-Robert Ouellet, conseiller technique de la C.T.C.C. ont donné les résultats suivants. M. Aimé Larivée, président, Daniel Lesard, secrétaire-trésorier. Lionel Dion, 1er vice-président, Jean-Jacques Lafontaine, 2e vice-président, J. Placide Turcotte, 3e vice-président.



D'un centre à l'autre



M. Jean-Noël Godin a été réélu à la présidence de la Fédération du Vêtement, lors du congrès annuel de cet organisme, la semaine dernière.

Elus avec lui, tous les membres de l'Exécutif précédent.

décidé d'accorder un nouveau certificat de reconnaissance syndicale au syndicat national catholique des imprimeurs de Chicoutimi Inc. pour représenter les employés masculins et féminins des départements de la typographie, des presses et de la reliure, sauf les personnes automatiquement exclues par la loi.

Le syndicat entreprendra bientôt des négociations pour la conclusion d'une première convention collective de travail.

Deuil

M. Gérard Bouchard, agent d'affaires du Syndicat national des Charpentiers-Ménisiers de Montréal, est décédé récemment à la suite d'une brève maladie.

Le TRAVAIL offre à sa famille et à ses amis ses plus sincères condoléances; il invite ses confrères syndiqués à prier pour le repos de l'âme du défunt.

Bruxelles

Tous les hommes, où qu'ils vivent, ont — entre autres choses — ceci de commun, qu'ils aiment à être compris. Ils aiment qu'on comprenne leurs sentiments, leur façon de vivre, leur mode de penser, leurs aspirations, leurs joies et leurs peines, — tout ce monde intérieur qui s'exprime dans la diversité des formes que prend la vie religieuse, culturelle, sociale et économique.

Une meilleure compréhension entre les peuples favorise l'entente, élimine les préjugés, suscite respect et admiration pour des coutumes et des conceptions de vie qui, au premier abord, ne faisaient que dérouter. Aujourd'hui que des moyens visuels comme le cinéma, la

télévision, nous entraînent continuellement, nous plongeant littéralement dans l'actualité mondiale, il devient chaque jour plus impérieux de comprendre le "pourquoi" de ces formes de vie étrangères différentes des nôtres.

C'est dans cette perspective que la C.I.S.C., en collaboration avec l'UNESCO, a organisé, à Saïgon, une rencontre internationale entre dirigeants syndicalistes d'Europe et d'Asie. Un certain nombre d'éminents professeurs ont prêté leur concours à cette manifestation in-

tercontinentale. La C.I.S.C. présente une synthèse de leurs conférences instructives dans un numéro spécial de sa revue "LABOR". Le lecteur y trouvera notamment exposés en raccourci, les relations culturelles, réciproques entre l'Europe et l'Asie, la doctrine sociale-chrétienne, le libéralisme économique et la situation du mouvement syndical en Asie et en Europe.

Ce numéro spécial de "LABOR" contiendra une centaine de pages de texte, de nombreuses illustrations et une série de statistiques fort intéressantes. Le prix d'un numéro est fixé à 250 Fr.F. (FrB. 25-\$0.50 — Fr.S. 2.50).

"Apartheid" et syndicats

M. C. H. Millard, un syndicaliste canadien, aujourd'hui Directeur à l'Organisation de la C.I.S.L., qui fait actuellement une tournée dans plusieurs pays africains, a dénoncé la politique d'apartheid du Gouvernement de l'Union sud-africaine, surtout à propos de ses conséquences qui lésent la liberté des syndicats, dans une retentissante interview qu'il a accordée à un journal du Natal. Il attaqua également la méthode sud-africaine en vertu de laquelle des Africains sont "arrêtés au nom de la justice et de la loi et menacés de sentences de prison à moins qu'ils acceptent de travailler dans des fermes agricoles pour un salaire quotidien de neuf pence". Millard ajouta que ces gens sont littéralement utilisés comme forçats et qu'il entreprendra toutes les démarches possibles pour dénoncer de telles pratiques, y compris des représentations à l'Organisation Internationale du Travail.



M. Louis-Philippe BOILY, de Jonquière, assiste présentement au Congrès canadien des Coopérateurs de langue française qui se tient cette semaine à Winnipeg et Saint-Boniface. M. Boily a été délégué à ce congrès par le comité exécutif du Conseil de la Coopération du Québec dont il est membre.

Les jeunes et l'épargne

Le 28 mai une délégation de la J.O.C. rencontrait l'exécutif de la Fédération Nationale des Caisses Populaires à Lévis. A cette occasion M. Jean-Marc Lebeau, président national de la J.O.C. canadienne, présenta un mémoire sur la situation économique des jeunes travailleurs et leurs attitudes envers le système actuel de l'épargne. Malgré toutes les campagnes de publicité que les différentes institutions d'épargne ont réalisées depuis plusieurs années, il leur a été impossible d'atteindre et d'éduquer la jeunesse travailleuse à l'épargne. M. Lebeau souligna la réflexion d'un gérant de caisse Populaire devant le succès obtenu par une caisse d'épargne des jeunes travailleurs: "Depuis une dizaine d'années nous cherchons le moyen d'atteindre la jeunesse et c'est la J.O.C. qui nous l'of-

fre." Considérant les résultats tangibles obtenus à date par la caisse des jeunes de la J.O.C. M. Cyrille Vaillancourt, président de la fédération nationale des caisses, assura la J.O.C. de l'entière collaboration de la fédération.

La J.O.C. a été enchantée de l'accueil bienveillant qui leur a été offert et s'engage à poursuivre plus ardemment son travail d'organisation.

Congrès du textile

Le 24ième Congrès annuel du Textile se tiendra les 1er, 2 et 3 juillet prochain à Granby; les assises se tiendront à l'École des Arts et Métiers, située à 45 St-Antoine Sud.

Jeudi le 2 juillet, un banquet sera servi à l'hôtel Windsor à 6.30 heures p.m.

Jonquière

Le 2 juin dernier, la Commission des relations ouvrières a

CAISSE NATIONALE D'ÉCONOMIE
UNE MUTUELLE
D'ASSURANCE-VIE
41 ouest, rue St-Jacques, Montréal



"PROTECTION DE LA FAMILLE"

- Une seule police protège toute la famille!
- Le plan moderne que les familles attendaient!
- Beaucoup plus de protection pour un prix vraiment réduit!

Bureaux à:

MONTREAL — JOLIETTE — ST-JEAN
QUEBEC — DRUMMONDVILLE — OTTAWA

Le premier ministre renchérit

La dernière livraison du TRAVAIL soulignait la perte subie par les chômeurs québécois parce que M. Duplessis avait refusé de participer au plan d'assurance-chômage établi par le gouvernement fédéral et accepté par toutes les provinces, sauf le Québec.

Quinze jours plus tard, ce n'est pas une amélioration mais une singulière aggravation de la mentalité duplessiste qu'il nous faut constater. En effet, le 17 juin dernier, le premier ministre recevait une délégation des maires et préfets de comtés qui venaient le voir pour lui exposer la misère des chômeurs, pour formuler des suggestions propres à alléger cette misère.

Mais leurs suggestions n'ont pas eu beaucoup de succès.

Le premier ministre, rapportent les journaux, en a jugé quelques-unes dignes d'approbation, mais il a carrément refusé qu'on applique la loi d'assurance-chômage aux employés non permanents de l'Hydro, de même qu'aux employés que le ministère de la Voirie emploie l'été et congédie l'automne.

Le premier ministre, rapportent les journaux, a déclaré que le gouvernement de Québec, à titre d'employeur de ces gens, se trouverait à payer au gouvernement d'Ottawa, 20 pour cent des contributions au fonds de l'assurance-chômage. M. Duplessis a dit qu'il n'est pas prêt à contribuer ainsi au trésor fédéral alors que le gouvernement du Canada ne cesse pas de venir chercher les revenus accordés à la province de Québec par la constitution canadienne. M. Duplessis a rappelé à ses auditeurs que le fonds de l'assurance-chômage se dégarait lentement, sous l'effet du chômage dans toutes les provinces, et qu'il est actuellement question d'une augmentation de taxes et des contributions pour le remplir suffisam-

ment, afin qu'il puisse continuer de jouer le rôle que lui assigne la loi.

Le premier ministre a reproché au gouvernement libéral d'Ottawa d'avoir empiété sur les droits des provinces en adoptant la loi de l'assurance-chômage, avec la permission du gouvernement libéral de Québec qui était alors sous la direction de M. Adélard Godbout.

Au sujet de l'assurance-santé, M. Duplessis a renouvelé son refus qui n'en est pas un tout en y ressemblant fort, c'est-à-dire que son programme demeure le même en cette matière: ne rien faire.

Non, M. Duplessis ne permet pas les empiètements du fédéral. Mais il défend l'autonomie à même la misère des sans-travail. Il ne permet pas les ingérences du fédéral dans le domaine de la santé; il préfère que les gagne-petits et les gagne-moyens se ruinent et s'endettent à chaque maladie majeure.

Et même quand il existe une législation sociale comme l'assurance-chômage, M. Duplessis montre les dents, la déclare illégale et laisse entendre qu'au nom de l'autonomie, elle devrait être abolie.

Voilà l'attitude de celui que le "Temps", de Québec, journal de l'Union nationale, qualifiait la semaine dernière encore, de "chef catholique du gouvernement catholique d'une province catholique". Et si vous protestez contre un tel luxe d'épithètes, un autre thuriféraire vous accusera "de réclamer la peau du national pour habiller le social".

On comprend ça. Après tout, ce n'est pas M. Duplessis qui a commandé de vêtir ceux qui sont nus. Pourquoi ferions-nous cas des conseils d'un "intellectuel" de Galilée qui faisait des rêves utopiques? Pourvu que l'autonomie soit sauve...

Gérard PELLETIER

L'ACTUALITÉ

dans les

CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Un décès

Les camarades de travail de M. Louis Achilli, employé aux ateliers de peinture de la Vickers, ont appris le décès de celui-ci avec beaucoup de peine, la semaine dernière.

M. Achilli était très aimé de ses compagnons de travail. C'était aussi un excellent syndiqué, très intéressé aux affaires de son syndicat et fidèle à toutes les assemblées.

Nos plus sincères condoléances à sa famille.

Une rencontre

Une rencontre spéciale a eu lieu la semaine dernière entre les représentants du Syndicat et ceux de la Compagnie pour l'examen d'un certain nombre de griefs.

Plusieurs griefs déjà anciens furent présentés. Le Syndicat attend la réponse écrite de la compagnie mais celle-ci a promis de procéder sans retard.

Le résultat de cette procédure sera publié ici même aussitôt qu'il sera connu.

Assemblée générale

La dernière assemblée générale mensuelle, qui s'est tenue au local du syndicat, a été fort intéressante. Une bonne proportion des membres étaient présents et plusieurs ont participé activement.

La date de la prochaine

assemblée sera annoncée ici aussitôt que l'exécutif en aura décidé.

Délégués au congrès

Le syndicat a désigné ses délégués au prochain congrès de la Fédération de la Métallurgie, qui doit se tenir cette semaine.

Les délégués choisis sont Yves Gaudreault, président du syndicat local de la Vickers, Emile Sawyer, trésorier, et Paul-E. Legros, directeur.

Premier sous-marin nucléaire anglais

Le duc d'Edimbourg, suivant la mode nucléaire la plus récente, a déclenché la semaine dernière un faisceau de rayons gamma, lequel devait mettre en mouvement un treuil électrique auquel se trouvait suspendue la coque du premier sous-marin atomique de l'Angleterre, le Dreadnaught.

Avec ses 4,500 tonnes, le vaisseau anglais est plus gros que le Nautilus américain, premier sous-marin atomique, mais plus petit que les vaisseaux de la classe de l'American Skipjack.

Nouveau contrat

Les fidèles de cette chronique seront heureux, s'ils appartiennent au personnel de la Vickers, d'apprendre l'octroi d'un nouveau contrat fort important, décroché par leur employeur.

On en trouve les détails ailleurs dans cette page.

La Vickers construira un autre cargo géant

Le président et gérant général de la Scott Misener Steamships Limited, le Capitaine R. Scott Misener, vient d'annoncer que sa firme a commandé à la Canadian Vickers un autre cargo géant pour le commerce des Grands Lacs et de la Voie maritime.

La quille sera bientôt en place et le vaisseau doit être livré le 1er septembre 1960. Le cargo aura 722 pieds et 6 pouces de long et un rayon de 75 pieds.

Il sera construit selon des

devis analogues à ceux du Scott Misener, dernier de trois vaisseaux construits à Port Weller pour la même compagnie.

Le nouveau navire pourra transporter 26,000 tonnes de charbon et plus de 900,000 boisseaux de blé. Ce sera le plus gros navire de la flotte des Grands Lacs. Il fera la navette entre la tête des lacs et Sept-Iles, le plus grand port à minéral du Saint-Laurent.

"Nous avons retardé la

mise en chantier de ce navire depuis dix-huit mois, a dit M. Misener, pour observer les effets de la Voie maritime sur les navires de différents tonnages de la flotte canadienne.

"Nous concluons de ces observations que les plus gros cargo sont en mesure d'apporter le plus d'avantages à tout: propriétaires, équipages et clients."

La compagnie Scott Misener compte maintenant 32 navires.

Candidatures proposées au comité consultatif de l'assurance-chômage

Les deux centrales ouvrières nationales du Canada, soit le Congrès du Travail et la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, proposeront des candidats pour les représenter au Comité consultatif de l'assurance-chômage.

On sait que les représentants des deux centrales avaient démissionné, il y a

quelques mois, parce que le gouvernement fédéral rejetant leurs propositions, avait nommé son candidat ouvrier à la Commission d'assurance-chômage.

Pour le comité consultatif, la C.T.C.C. a proposé le nom de Roger Mathieu, son président général, et celui de Daniel Lessard, vice-président, comme remplaçant. Le

candidat du C.T.C. sera connu sous peu, après une réunion de l'Exécutif de cet organisme prévu pour ces jours-ci.

On croit que le Gouvernement d'Ottawa entérinera ces propositions. Il n'est pas tenu en loi de le faire mais il a toujours, jusqu'ici, respecté le choix des centrales ouvrières.

Poursuite de \$113,309.25 contre la Cie Paquet Ltée

Le Syndicat Catholique des Employés de Magasins de Québec Inc., vient d'intenter, en Cour supérieure, une poursuite en dommage contre la Compagnie Paquet Ltée, Québec, pour un montant de \$113,309.25.

La déclaration du Syndicat allégué en outre: Le 24 mars 1955, le Syndicat avait conclu avec la Compagnie Paquet Ltée une convention collective de travail pour une période de deux ans à compter du 24 mars 1955.

La Compagnie a entrepris une campagne pour détruire le Syndicat et éviter d'avoir à négocier avec lui une nouvelle convention.

Grâce à ces manoeuvres, la défenderesse a réussi à amener un nombre d'employés suffisant, à démissionner pour être en mesure d'obtenir de la Commission des Relations Ouvrières la révocation du certificat de reconnaissance syndicale.

Pour détruire complètement le syndicat et empêcher qu'il ne puisse se rétablir comme agent négociateur, la compagnie a, en fin de juin 1957, procédé au congédiement de ceux qui étaient à sa connaissance, les employés les plus actifs dans l'organisation syndicale.

Ces employés syndiqués sont au nombre de 14. Le syndicat réclame pour eux en perte de salaires et autres avantages la somme de \$88,309.25.

Enfin le syndicat réclame pour lui-même \$25,000.00 pour dommages subis.

L'on se souvient que ledit syndicat a déjà intenté une poursuite contre la Compagnie Paquet, pour refus de faire remise au demandeur des retenues syndicales faites sur le salaire des em-

ployés (en vertu de la Formule Rand) qui déclaraient ne pas y consentir.

La défenderesse avait alors contesté en niant la validité de la Formule Rand, laquelle a été finalement déclarée valide par la Cour Suprême du Canada, le 27 janvier 1959.

AVIS AUX SYNDICATS RETARDATAIRES

Plusieurs syndicats ne nous ont pas encore fait parvenir de rapport concernant la signature des cartes du journal LE TRAVAIL, tandis que d'autres nous ont fourni des rapports incomplets.

Nous demandons donc à tous ces syndicats de nous fournir leur rapport le plus tôt possible afin de diminuer nos frais d'expédition du journal.

À l'heure actuelle, nous payons quelque \$10,000 de plus par année que nous ne paierions si les cartes étaient signées.

L'histoire des travailleurs...

(Suite de la page 4)

Grâce aux efforts incessants des travailleurs et de leurs syndicats, la législation ouvrière fédérale et provinciale accorde maintenant une certaine reconnaissance au droit naturel d'association. Si la protection de ce droit laisse encore beaucoup à désirer, c'est qu'une partie importante de la population continue de considérer la liberté d'association comme un privilège et non comme un droit. L'opinion publique n'accepterait plus que les relations patronales-ouvrières s'établissent selon le rapport de maître à esclave mais rares sont les citoyens qui se scandalisent du fait que la loi n'impose qu'une punition dérisoire, et inefficace, à l'employeur qui empêche ses employés de se grouper en effectuant des congédiements pour activité syndicale dès la naissance du syndicat.

Mais au fait, nous n'en sommes pas encore à faire l'histoire de l'année 1959. Le prochain commentaire portera sur les châtiments corporels imposés aux apprentis et même aux ouvrières, dans des usines réelles, d'un milieu que nous connaissons bien: le Québec.

(16) pp. 1470 à 1478—(R.C.R.E.—Capital-Travail)

LE SEUL MOYEN

Faites-nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans

LE TRAVAIL

Confessional Aspect Of C.C.C.L. Union Should Be Retained

According to resolution adopted by Leather and Shoe Workers

The National Federation of Leather and Shoe Workers C.C.C.L. believes Quebec's Labor movement should retain its confessional character.

The syndicates were originally intended to be labor bodies with a strong religious flavor. There have been attempts in recent years to move away from this position.

The statement they should continue to operate within a pronounced religious atmosphere is

a resolution submitted to the Leather and Shoe Federation at its annual convention which was brought to a close last week end.

Adalbert April who submitted the resolution to delegates held the confessional aspect of the C.C.C.L. labor movement should be retained until the matter was fully cleared with the religious authorities.

Quebec's syndicates are all affiliated with the C.C.C.L. whose president is Roger Mathieu.

Mr. Mathieu told the convention delegates the C.C.C.L. should remain the special conscience of labor in the Province of Quebec.

Mr. April was re-elected president of the National Federation of Leather and Shoe Workers C.C.C.L.

At the National Federation of Printers C.C.C.L. Roland Thibodeau was elected president at their annual convention which also terminated last week.

Vickers Gets Order For Another Giant Ore Carrier

The president and general manager of Scott Misener Steamships Limited, Captain R. Scott Misener has announced his firm has awarded a contract to Canadian Vickers Limited for another giant bulk carrier for the Great Lakes and the St. Lawrence Seaway trade.

The keel for the new carrier will be laid shortly and the delivery date is September 1 1960. The new ship will be 722 feet, six inches in length with a beam of 75 feet.

She will be of similar construction to the Scott Misener, latest of three ships built for the firm, formerly Colonial Steamships Limited at Port Weller drydocks.

Ship will be able to carry 26,000 net tons of coal and more than 900,000 bushels of grain. The biggest ship of the Canadian Great Lakes fleet, she will operate between the Lakehead and Sept Isles, Quebec, the big St. Lawrence River ore port.

"We have deferred any

ship construction in the past 18 months until the St. Lawrence Seaway was in operation so that we could study its effect on the various classes of ships in the Canadian fleets" said Captain Misener.

"We have come to the conclusion that the bigger upper lakes bulk carriers will transport commodities best to the advantage of ship-owners, operators and shippers alike". Scott Misener Steamships Limited now has 32 ships in its fleet.

Convention Calls For Modification Of Provincial Degree Covering Woodworking Industry

The annual convention of the National Federation of Woodworkers of Canada C.C.C.L. was held recently at Montmagny under the presidency of Mr. F. X. Legare.

Over fifty delegates took part and attended the convention and came from all regions of the Province of Quebec in the woodworking industry.

The president of the local union at Montmagny, Jean-Paul Robin, welcomed the convention delegates.

This was the seventh annual convention since the fusion of the Furniture Federation and the Woodworkers.

Among the many resolutions adopted by the congress delegates is one concerning amend-

ments to the provincial decree covering the furniture industry. One of these amendments calls for a reduction in the weekly working hours, an increase in salaries and other improvements.

The president of the C.C.C.L. union, Mr. Roger Mathieu attended the convention and revealed that there are over 600,000 workers in the Province of Quebec who are unorganized and who do not benefit from any of the numerous advantages which their unionized brothers are receiving.

Something should be done to bring unionism to these workers who are being deprived of the benefits and protection of unionism.

The delegates were given reports from the numerous local unions affiliated to the Federation and then proceeded to the election of officers.

President Roger Mathieu of the C.C.C.L. union presided over the elections, in which all former officers were re-elected.

President, F. X. Legare; vice president, Normand Duber; second vice president, Louis Martel; secretary, Georges Etienne Gagne, and treasurer, Georges Etienne Patry.

Forming the committee on finances are Messrs Willie Piche, Roland Lamontagne and Fernand Morin.

The convention was brought to a close by the celebration of a solemn High Mass sung by the Chaplain-General of the C.C.C.L. the Reverend Canon Henri Pichette and was offered up for the special intentions of the convention delegates.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Charge Hand Passes Away

The death occurred last week of Mr. Louis Achilli, charge hand in the painting division of Vickers and who had served the company faithfully for over 17 years.

Mr. Achilli's death came as a shock to his fellow co-workers with whom he was well liked.

The late charge hand was also a faithful union member and always took a great interest in union affairs and was a regular attendant at the regular union meetings.

Our sympathy is extended to the bereaved family.

Union and Company Meet

A special meeting covering grievances which the union had for presentation was held last week with spokesmen for Canadian Vickers.

Several grievances which had been tabled for some time were presented and the union is awaiting written replies to these grievances which the company has promised to attend to without delay.

Results of these grievances will be published in this column as soon as received.

General Meeting

The last general monthly membership meeting held in the union hall on June 15 last was well attended and proved very interesting to members several of whom took an active part in the discussions.

CCCL President may occupy U.I.C. Post

Canada's two leading labor organizations, the Canadian Labor Congress C.L.C. and the C.C.C.L. union will submit nominations to the Federal Government for places on the Unemployment Insurance Advisory Committee.

Representatives of both labor organizations resigned some months ago when the Federal Government rejected nominees from them and named A. F. McArthur of Toronto to the commission. It was learned that the C.C.

The date for the next regular membership meeting will be announced in this column as soon as released by union officers.

Delegates Named To Convention

Delegates have been named to represent the National Union of Vickers Employees C.C.C.L. at the annual convention of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation which was scheduled to be held this week, July 25, 26 and 27.

Chosen to attend the convention are Yves Gaudreault, president of the Vickers local union, Emile Sawyer, treasurer and Paul Emile Legros, director.

Britain's First Nuclear Sub

The Duke of Edinburgh in true atomic age fashion, last week switched on a gamma ray beam which activated an electric winch and laid the keel for Britain's first nuclear submarine, the Dreadnaught.

At 4,500 tons, the new British craft will be bigger and faster than the Nautilus, the first United States atomic submarine but will be smaller than vessels of the American Skipjack class.

Another Contract For Vickers

Readers of this column who are employees of Canadian Vickers will be pleased to read elsewhere on this page the news of a large contract which has been awarded Vickers for the construction of a giant bulk carrier.

C.L. union has sent in the name of Roger Mathieu, union president and the C.L.C. will submit a nomination following a proposed executive meeting.

The name of Daniel Lesard a C.C.C.L. vice-president was submitted as an alternative.

While the Government is not bound by the nominations of the two labor groups, it has generally followed them in the past.

It is expected to do so on this occasion.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting
EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal

